

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10/04/2025

Convocation le 03/04/2025

Présents : BOISSON Christophe, BURTET Jean-Luc, PORTALEZ Rémy, PIERKOT Joanna, NEGRIER Olivier, VAIRON Anne-Marie, TRIAIRE Laurent, PIBAROT Jean-Claude,

Absent : LOISEAU Géraldine,

Absents excusés: DESSALCES David, PIOCH Cédric, ABRIC Bruno, WINTER Delphine,

Procuration : ABRIC Bruno Laurent a donné procuration à Joanna PIERKOT

PIOCH Cédric a donné procuration à Jean-Luc BURTET

DESSALCES David a donné procuration à Laurent TRIAIRE

Delphine WINTER a donné procuration à Olivier NEGRIER

Approbation du précédent compte rendu.

1-: Présentation Compte Financier Unique 2024 de la Commune

Monsieur BURTET, premier adjoint, est élu président de séance par les conseillers municipaux.

Il présente le compte financier unique de l'année 2024 du budget de la Commune.

Les dépenses et les recettes se répartissent de la façon suivante :

En fonctionnement :	Dépenses	707 480.00 Euros
	Recettes	889 787.02 Euros
	Résultat de l'exercice	182 307.02 Euros
	Résultat reporté N-1	0 Euros
	Résultat de clôture	182 307.02 Euros

En investissement :	Dépenses	768 873.48 Euros
	Recettes	864 746.76 Euros
	Résultat de l'exercice	95 873.28 Euros
	Résultat reporté N-1	- 331 072.71Euros
	Résultat de clôture	-235 199.43 Euros

Monsieur le Maire a quitté de la salle du conseil au moment du vote.

Vote à l'unanimité le CFU de l'année 2024

2- : Présentation Compte Financier Unique 2024 convention de délégation Eau Assainissement

Monsieur BURTET, premier adjoint, est élu président de séance par les conseillers municipaux.

Il présente le compte financier unique de l'année 2024 de la convention de délégation Eaux et Assainissement.

Les dépenses et les recettes se répartissent de la façon suivante :

En fonctionnement :	Dépenses	59 902.81 Euros
	Recettes	55 725.00 Euros
	Résultat de l'exercice	-4 177.81 Euros
	Résultat reporté N-1	0 Euros
	Résultat de clôture	- 4 177.81 Euros

Monsieur le Maire a quitté de la salle du conseil pour le vote.

Vote à l'unanimité le CFU de l'année 2024

3- : Budget primitif 2025 de la Commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2025.

- Fonctionnement dépenses : 846 334 Euros
 recettes : 846 334 Euros
- Investissement dépenses : 906 807.17 Euros
 recettes : 906 807.17 Euros

Le budget 2025 est approuvé à l'unanimité

4-: Budget primitif 2025 de la convention de délégation Eau Assainissement

Monsieur le Maire présente le budget de la convention de délégation Eau Assainissement de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires pour l'année 2025.

- Fonctionnement dépenses : 54 317 Euros
 recettes : 54 317 Euros

Le budget 2025 est approuvé à l'unanimité

5- : Affectation des résultats de 2024 de la Commune

Monsieur le Maire reprend les résultats du compte financier unique de la Commune de l'année 2024 faisant apparaître :

- un excédent de clôture en fonctionnement de 182 307.02 euros
- un excédent de clôture en investissement de 95 873.28 euros

Il rappelle que les reports de l'année antérieure sont :

- Excédent de Fonctionnement : 0 euros
- Déficit d'Investissement : - 331 072.71 euros

Ce qui porte les résultats à :

- Excédent de Fonctionnement 182 307.02 euros
- Déficit d'Investissement - 235 199.43 euros

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de la façon suivante :

- au compte 002 recette de fonctionnement 0 euros
- au compte 1068 recette d'investissement 182 307.02 euros
- au compte 001 dépenses d'investissement - 235 199.43 euros

Les conseillers municipaux présents votent à l'unanimité pour les affectations proposées

6-: Affectation des résultats de 2024 de la convention de délégation Eau Assainissement

Monsieur le Maire reprend les résultats du compte financier unique de l'année 2024 faisant apparaître un déficit d'exploitation de 4 177.81 euros.

M. le maire rappelle que le report d'exploitation l'année antérieure est égale à 0 euros

Il propose d'affecter au 002 Déficit d'exploitation reporté 4 177.81 euros

Les conseillers municipaux présents votent à l'unanimité pour l'affectation proposée.

7-: Taux des contributions directes 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer afin de voter les taux d'imposition communaux, il propose de ne pas modifier les taux pour 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux des contributions directes et vote les taux d'imposition de la commune suivants :

	Taux 2025	BASES	Produit
* Taxe Foncière (bâti) :	36.62%	693 900	254 106
* Taxe Foncière (non bâti) :	32.99%	23 400	7 720
* Taxe Habitation :	17.60%	367 500	64 680
* CFE :	22.16%	51 400	11 390

8 –: Produits irrécouvrables – Admission en non-valeur et non-valeur de créances éteintes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que madame la comptable public n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur son état.

En conséquence, elle demande l'admission en non-valeur de ces titres, cotes ou produits.

Monsieur le maire propose de prendre les admissions en non-valeur des années 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 dont le montant s'élève à 1 500.60 euros sur le budget Commune de 2025.

Il propose également de prendre les admissions en non-valeur de créances éteintes des années 2018 et 2019 dont le montant s'élève à 5 527.73 euros sur le budget Commune de 2025.

Le conseil municipal vote pour l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables présentés

9- Emprunt à la Caisse d'Epargne

M. le maire rappelle que pour les besoins de financement pour finir la maison en partage et les travaux de réfection du pont de la Baraque, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 260 000,00 EUR.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par la Caisse d'Epargne décide d'accepter l'offre d'emprunt de 260 000 euros à taux fixe de 4.33%.

10-Avenant n°3 lot 6 Cloisons doublage - Maison en partage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de la maison en partage des travaux supplémentaires pour le passage des réseaux eaux usées et d'électricité au rez-de-chaussée dans la mairie et la salle socioculturelle, ont été demandés à l'entreprise SASU BARRAL Sébastien titulaire du lot 6 cloisons doublages plâtrerie.

Il propose que le conseil municipal accepte l'augmentation du marché pour le lot n°6 par un avenant complémentaire pour l'entreprise SASU BARRAL Sébastien pour un montant de 11 350 € HT 13 620 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avenant 4 du lot 6 cloison.

M. le maire indique également qu'il convient de refaire une procédure adaptée pour le lot de menuiseries intérieures pour le 1^{er} étage, mais le devis ne devrait pas être élevé.

11- Pont de la Baraque

Monsieur le maire informe les conseillers sur l'évolution des travaux de réfection du pont d la Baraque.

L'entreprise COFEX a fini les travaux de la voute, l'entreprise SERRA doit faire un revêtement.

12- Recrutement d'un contractuel pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agent en contrat aidé a fini le 1^{er} avril. Il propose de l'embaucher pour venir en renfort au service technique du fait d'un accroissement d'activité. Il effectuera du débroussaillage aux cimetières, les routes communales, le parc, nettoyer le village et les hameaux et effectuera l'entretien des bâtiments communaux

Il propose au conseil municipal d'effectuer un contrat à durée déterminée à temps non complet de 20h/semaine pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} mai.

Le conseil municipal décide d'embaucher en contrat à durée déterminée à temps non complet de 20h pour 6mois à compter du 1^{er} mai 2025.

13- Virement de crédits entre chapitres

M. le maire informe le conseil municipal de la possibilité selon l'instruction M57 de virements de crédits de chapitre à chapitre selon une limite fixée à l'occasion du vote du budget.

Il propose de fixer cette limite au taux maximal soit 7.5% et sera déterminée chaque année pour chaque exercice budgétaire.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'autorisation de virements de crédits entre chapitres à hauteur de 7.5%

14-Questions diverses

Ecole Pont d'Hérault

M. le Maire donne lecture d'un mail reçu du directeur de l'école de Pont d'Hérault demandant un encadrant supplémentaire l'après-midi de 15h à 17h pour la classe de maternelle.

Le vendredi 4 avril, vers 16H10 alors que l'ATSEM amenait un groupe d'élèves du dortoir à la salle du goûter (dans l'ancien bâtiment), un enfant s'est réveillé et a fortement griffé un autre enfant au visage dans le dortoir, cela dans l'espace de 3-4 minutes le temps que l'ATSEM revienne.

Le directeur souhaiterait que la mairie mette quelqu'un pendant ce créneau de 2h pour la surveillance et par mesure de sécurité.

M le maire explique qu'il a accepté pour cette semaine mais qu'à la rentrée des vacances, il n'y aura personne car ils ont déjà un agent tous les matins en plus de l'ATSEM.

Les conseillers municipaux ne sont pas favorables à un encadrant supplémentaire toutes les après – midi. Les instituteurs devront revoir leur organisation.

Restauration scolaire

Le maire évoque un problème de non-paiement de la cantine par un parent, après discussion, il est décidé d'envoyer un courrier de relance et de faire un titre de la somme due à la trésorerie.

La séance est levée à 20h30.